

TROPHEE DE FRANCE DES CLASSIQUES DE TRIAL

CLAUSES PARTICULIERES

ART. 1 - DEFINITION

La F.F.M. met en compétition, en 2012, le Trophée de France des Classiques de Trial.

Tous les clubs affiliés à la F.F.M. qui organisent une épreuve de Trial d'un minimum de 3 jours de course sur le territoire français peuvent participer à la mise en œuvre du Trophée de France de Trial des Classiques. Chaque épreuve doit faire l'objet d'un classement cumulé sur l'ensemble des journées.

ART. 2 - CONCURRENTS

Les licences à la journée sont acceptées, mais leurs détenteurs ne seront pas retenus pour l'attribution des points du Trophée.

A leur arrivée sur le lieu de l'épreuve, les concurrents régulièrement engagés doivent se présenter à l'accueil administratif munis de :

- la confirmation de leur engagement,
- leur licence pour l'année en cours,
- leur permis de conduire ou la licence A1,
- la carte grise de la moto,
- l'assurance de la moto.

Le montant des droits d'engagement est fixé par l'organisateur et devra être joint à l'engagement.

ART. 3 - CARACTERISTIQUES DU TROPHEE

Catégories concernées par le Trophée de France

	3 Jours en Indre	3 Jours de l'Ardèche	4 Jours de la Creuse
	TC La Châtre	TC La Burle	ATC St-Christophe
Experts	Experts	Experts	Experts
Seniors 1	Seniors 1	Seniors 1	Seniors 1
Seniors 2	Seniors 2	Seniors 2	S 2 + S2 Plaisance
Seniors 3+	Seniors 3+	Seniors 3+	S 3 + S3 Plaisance
Seniors 3	Seniors 3	Seniors 3	S 3 + S3 Plaisance
Seniors 4+	Seniors 4+	Seniors 4+	Rando + Rando Plaisance
Seniors 4	Seniors 4	Seniors 4	Rando + Rando Plaisance

Nota : les 3 jours de Trial en Indre ouvriront la saison 2012 avec les 2 catégories S3+ et S4+. Principe du choix des zones en S3+ et S4+, entre 30 et 40% des sections du niveau supérieur parmi les plus faciles seront choisies. Les pilotes ayant fait le choix de cette catégorie lors de cette épreuve

seront classés lors des épreuves suivantes dans cette catégorie. Si un pilote commence le Trophée sur une épreuve qui ne comporte pas de catégorie +, il se verra classer dans la catégorie normale à moins qu'il n'en fasse la demande auprès du délégué en charge des classements par voie écrite.

L'organisateur peut se réserver le droit d'ajouter ou de supprimer des catégories en fonction des particularités de son épreuve.

ORDRE DES DEPARTS

Le règlement particulier de l'épreuve indiquera comment sera attribué l'ordre des départs.

ART. 4 - PARCOURS

Les parcours établis par les organisateurs sont à respecter scrupuleusement.

Les couleurs de flèches devront, dans la mesure du possible, respecter les couleurs attribuées pour les Championnats de France à savoir :

- Experts : rouge
- Seniors 1 : bleu
- Seniors 2 : vert
- Seniors 3 : jaune
- Seniors 4 : noir

ART. 5 - CALENDRIER PREVISIONNEL 2012

- **3 Jours de l'Indre** **7 au 9 avril**
- **3 Jours de l'Ardèche** **26 au 28 mai**
- **4 Jours de la Creuse** **12 au 15 juillet**

ART. 6 - CLASSEMENT

Les organisateurs devront utiliser pour le pointage :

- des cartes en matière indéchirable et résistant aux intempéries,
- des pinces personnalisées.

Sont admis à concourir pour ce Trophée de France :

- les pilotes de nationalité française,
- les pilotes étrangers résidant sur le territoire français depuis plus de 3 années,
- les pilotes étrangers ne résidant pas sur le territoire français, mais détenteurs d'une licence F.F.M. depuis plus de 3 années consécutives.

Chaque pilote effectuant l'intégralité des zones et remplissant les conditions d'admission au Trophée de France se verra attribué des points selon le barème suivant :

Les 30 premiers de chaque catégorie se verront attribuer des points selon le barème suivant :

40, 36, 32, 30, 28, 26, 24, 23, 22, 21, 20, 19, 18, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

- Cas particulier de la catégorie Plaisance aux 4 Jours de la Creuse : la catégorie S2 comprendra les S2 et S2 Plaisance, le premier Plaisance prenant la suite du dernier S2 dans le classement S2 pour l'attribution des points. Le même principe sera appliqué pour les S3 Plaisance et S4 Plaisance.

Le départage des ex-aequo sur chaque épreuve s'effectue selon le règlement habituel des Championnats de France. En cas d'ex-aequo au classement final, la dernière épreuve servira de départage. Le meilleur dernier jour pourra même départager d'éventuels ultimes ex-aequo.

Tout changement de catégorie en cours de saison annulera le cumul des points acquis précédemment.

Des trophées seront remis aux trois premiers de chaque catégorie, au terme de la saison.

ART. 7 - CONTROLE TECHNIQUE

Le contrôle portera essentiellement sur des points de sécurité obligatoires pour le pilote et la moto.

A charge à l'organisateur de veiller au respect des règles de circulation sur la voie publique.

ART. 8 - OFFICIELS

Un Membre de la Commission Nationale de Trial sera désigné. Aucun frais de déplacement ne sera imputé à l'organisation.